

République Française  
Département des Côtes d'Armor  
Commune de LANLOUP

### **Séance du 04/04/2018**

Nombre de conseillers : 11 ; en exercice : 11 ; présents : 11.

L'an deux mil dix-huit, le quatre avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yannick LE BARS, Maire.

Date de convocation : 30/03/2018

Présents : Yannick LE BARS, Inès GONSE, Michelle MENGUY, Jacques THORAVALE, Philippe MENGUY, Gwénola BINELLI, François REBOURS, Sandrine LE GUEVEL, Marie José LIBOUBAN, Catherine GUYOMARD, Guénolé LAVAL.

M. le Maire souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers municipaux.

M. le maire présente à l'assemblée le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal.

### **Objet : Approbation du Compte de Gestion 2017 – Commune**

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017 et toutes les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017

2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Objet : Vote du compte administratif 2017 – Commune**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et toutes les décisions modificatives qui s'y rattachent, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MME GONSE, 1<sup>ère</sup> adjointe, délibère sur le compte administratif, présenté par M. LE BARS, qui se résume ainsi :

	Investissements		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Résultats reportés</b>		133 063,79		
<b>Opérations de l'exercice</b>	119 671,16	100 365,17	137 471,78	202 750,75
<b>Totaux</b>	119 671,16	233 428,96	137 471,78	202 750,75
<b>Résultat de clôture</b>		113 757,80		65 278,97

- constate que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titres budgétaires aux différents comptes

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **Objet : affectation des résultats**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 le conseil municipal à l'unanimité :

- considérant le budget de la commune, statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2017
- constatant que le compte administratif fait apparaître en section de fonctionnement un excédent de : 65 278,97 €
- décide :
- d'affecter la totalité soit 65 278,97 € à la section d'investissement du budget primitif 2018 au compte 1068.

### **Objet : décisions en matière de taux de contributions directes**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les trois taux de contributions directes.

Les taux votés sont donc les suivants :

- taxe d'habitation : 14,95
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,99
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 63,18.

### **Objet : budget primitif 2017**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget de la commune à la somme de :

- 194 745,00 € en section de fonctionnement (dépenses et recettes)
- 288 600,00 € en section d'investissement (dépenses et recettes).

### **Objet : subventions 2018**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

- CASCI	120,00 €
- Donneurs de sang de PLOUHA	25,00 €
- Pensionnés Marine Marchande	25,00 €
- Comice agricole du canton de PLOUHA	60,00 €
- Sapeurs Pompiers (calendrier)	30,00 €
- Voyages scolaires (sur demandes des établissements)	30,00 € / enfant
- Associations sportives et culturelles locales	25,00 € / enfant
- Associations communales : 2 locations de la salle gratuites par an.	

### **Objet : participation aux frais de fonctionnement des écoles privées**

En 2017 le conseil municipal avait décidé de verser 350,00 € par enfant de Lanloup scolarisé aux écoles privées environnantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 6 voix pour de maintenir la participation à 350,00 € par enfant (3 voix pour une baisse et 2 pour une hausse).

### **Objet : convention d'adhésion au service commune de l'application du droit des sols de Guingamp Paimpol Armor-Argoat Agglomération**

M. le Maire indique que les élus ont été destinataires du projet de convention d'adhésion au service commune de l'application du droit des sols de Guingamp Paimpol Armor-Argoat Agglomération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer cette convention.

### **Objet : Église - restauration de la statue Saint-Yves et des grilles métalliques de la chapelle Sud**

M. le Maire informe l'assemblée de la nécessité de restaurer la statue Saint Yves et les grilles de la chapelle sud de l'église.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver ces travaux estimés à 3 175,50 € HT
- de solliciter des subventions pour ces travaux à l'État (DRAC), la Région et au Département.

### **Questions et informations diverses**

- réunion avec la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) ce jeudi à 10h00
- réunion avec l'EPF le vendredi 20 avril à 14h30 (à confirmer)
- correspondant sécurité routière : Philippe MENGUY
- discussion autour du lavoir de Kervégan
- recensement du patrimoine à réaliser pour les services de GP3A
- journée éco citoyenne le 16 juin 2018 : les élus sont invités à réfléchir aux chantiers à mettre en œuvre.

La séance est levée à : 21h50.

Signatures des membres présents